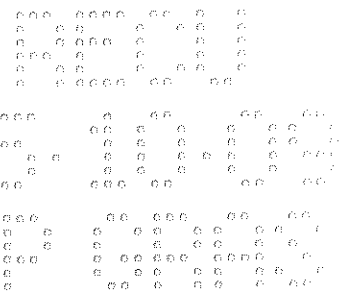


EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille neuf ;

Le 28 Septembre 2009 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal :
Le 23/09/2009**

PRESENTS : M. Mmes TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – BENABEN – FOURNY – KAIL – ROBERT – FASOLA – YACOUB – BEUCHE -LACROIX

ABSENT REPRESENTES : M. HEURA par M. ESCRIOU

ABSENTS EXCUSES : Mme DE LA ROCCA – M. AUDIBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Groupement de commandes pour le marché de restauration scolaire/CLSH/CCAS

Suite à la mise en redressement judiciaire de notre prestataire de service pour la fourniture de la restauration collective (l'entreprise RIVIERA RESTAURATION), le 03.09.2009, un appel d'offre ouvert pour le marché de fourniture et livraison de repas cantine scolaire/CLSH/CCAS/Crèche en liaison froide, doit être lancé.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation au regard du Code des Marchés Publics, dans la mesure où plusieurs établissements publics sont concernés, de procéder à un groupement de commandes entre la commune, la Caisse des Ecoles et le CCAS.

Une convention constitutive d'un groupement de commande avait été signée lors de la mise en concurrence en 2007. Suite aux élections municipales de 2008, de nouveaux élus et membres doivent être désignés.

Monsieur le Maire demande que la commune du Broc soit désignée comme coordinateur.

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, après délibération,

- donne son accord pour la création du groupement de commandes pour le marché de restauration scolaire ;
- donne son accord pour que la commune du Broc soit le coordonnateur
- donne son accord pour la signature de la convention par monsieur le Maire,

- Est désigné comme représentant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement : M TORNATORE Emile.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par :

- Voix pour : 12
- Voix contre : 1
- Abstention :

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 02/10/09 à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 02/10/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication